



COMMUNIQUE

La Banque Centrale du Congo rappelle au public que les chèques bancaires émis par les titulaires des comptes et les chèques certifiés émis par les banques commerciales demeurent reconnus comme instruments de paiement en République Démocratique du Congo.

Par conséquent, elle invite les opérateurs économiques à en faire usage dans le dénouement de leurs transactions, tout en avertissant que l'absence de provision expose le tireur aux sanctions prévues par les textes légaux.

Fait à Kinshasa, le 14 SEP. 2020

Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO